

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/12/2021

1. INTERCOMMUNALITE

Présentation du projet 1-3 rue des Arcades

Monsieur Damien CHARTON, directeur des services externes au sein de Terre d'Émeraude Communauté, présente au conseil municipal le projet communautaire place des remparts qui comportera l'Espace France Service, le Point Information Tourisme, la médiathèque, un espace coworking et l'agence postale intercommunale.

Information Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Madame Valérie MERLE, cheffe du service urbanisme et aménagement au sein de Terre d'Émeraude Communauté présente l'état d'avancement du PLUI sur la Petite Montagne et expose les différentes étapes à venir qui devront être en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT du Pays Lédonien), le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et la loi climat et résilience. La priorité étant, avant l'extension de zones constructibles, la résorption de la vacance et la constructibilité des « dents creuses »

Approbation des statuts de Terre d'Émeraude Communauté

Suite à la création de Terre d'Émeraude Communauté au 1^{er} janvier 2020 qui avait deux ans à partir de la fusion pour redéfinir ses compétences et définir l'intérêt communautaire, le conseil municipal décide d'approuver les statuts de Terre d'Émeraude Communauté qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les compétences antérieures sont pour l'essentiel respectées, sauf les compétences suivantes qui sont redonnées à la commune :

- l'aire d'accueil de camping-cars
- la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie

Approbation du rapport de la CLECT

Le conseil municipal décide d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) concluant, pour la gestion des eaux pluviales urbaines, à l'absence de charges transférées de Terre d'Émeraude Communauté vers la commune. Ce transfert n'entraînera pas de révision des attributions de compensation.

Présentation rapport d'activité 2020

Le maire présente le rapport d'activité 2020 de Terre d'Emeraude Communauté.

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Déclaration d'intention d'aliéner – Décisions de ne pas préempter

Biens	Type	Adresse	Vendeur	Acheteur	Montant
G 363 & 737	Maison	3 rue Prélette	Consorts SERDET	BILON Steven - Légna	190 000 €
ZH 30	Maison	6 rue sous le Loyriat	Pellegrinelli Arnaud	TIBERIO David - Onoz	250 000 €
D 436/ D 460	Bâtiment	2 rue au Sauvieux	La Maison pour Tous		77 000 €

Colis et bons d'achat de Noël pour les aînés

Il a été décidé d'augmenter de 35 € à 40€ le prix des colis de Noël et des bons d'achat pour les aînés.

3. ADMINISTRATION GENERALE

Présentation du rapport annuel 2020 du Sydom

Le maire présente le rapport annuel 2020 du SYDOM

4. REVITALISATION CENTRE BOURG

Proposition de mission par la Banque des Territoires

Pour la mise en œuvre du programme « Petites Villes de Demain », la commune sera accompagnée par un bureau d'études pour une mission de 50 jours dont la rémunération sera entièrement prise en charge par la Banque des Territoires.

Approbation du volet sécurité proposé par la gendarmerie

Dans la continuité de ce qui a été annoncé par le premier ministre, Monsieur le Préfet du Jura a rappelé que les 7 communes jurassiennes adhérentes au dispositif « Petites Villes de Demain », devaient toutes disposer d'un volet sécurité en ratifiant un contrat sécurité avec la gendarmerie.

Aussi, sur proposition de la gendarmerie, le conseil municipal valide le volet sécurité comportant les engagements de la gendarmerie et de la commune.

Opération programmée d'amélioration de l'habitat

Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », la commune souhaite la mise en place d'un programme en faveur de l'habitat privé sous la forme d'une OPAH qui apporte des financements de l'ANAH et du Département sur les travaux de rénovation. Au préalable, après validation par Terre d'Emeraude Communauté, une étude pré-opérationnelle devra être entreprise après recrutement d'un bureau d'études.

Réunion avec l'Etablissement Public Foncier

Le 18 novembre, une réunion a eu lieu en mairie d'ARINTHOD avec Monsieur Thomas MARCOS de l'Etablissement Public Foncier pour connaître les modalités de portage de dossier par cet établissement.

Leur métier consiste à acquérir des terrains ou des bâtiments pour le compte de la collectivité. Pour un temps donné, l'EPF possède et gère (sécurité, gardiennage, etc.) ce foncier. Éventuellement, il peut commencer à le pré-aménager (démolition des bâtiments existants, dépollution, etc.) avant de le revendre à la collectivité pour la réalisation des travaux.

Lors de cette entrevue, il a été évoqué, l'acquisition de la maison CHATILLON, rue des Arcades et du bâtiment rue des Tilleuls appartenant au Centre Hospitalier Jura Sud.

5. FONCIER BATI ET NON BATI

Proposition d'acquisition bâtiment Farges

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé d'acquérir le bâtiment 29 rue de la Portelle appartenant à Monsieur FARGES.

Une procédure d'acquisition de ce bâtiment étant déjà en cours avec un autre acheteur, la commune exercera, après délégation du Président de Terre d'Emeraude Communauté, le droit de préemption pour acquérir ce bâtiment mitoyen de la salle Jeanne d'Arc pour un projet d'intérêt communal.

Reprise commerce « Petite Réserve » 13 place de la Fontaine

Monsieur Victor FERREIRA succèdera à M.et Mme JANKOWSKI 13 place de la fontaine, pour une activité de petite restauration, de vente de produits de première nécessité, de jeux et loto. La date d'ouverture est prévue pour mars 2022.

Bail bâtiment Manducher

Le conseil municipal décide de résilier le bail à Mme Gwendoline BONDIER qui a fait part à la commune de son départ du logement n°2, 2 place de la fontaine au 31/12/2021.

6. BOIS-FORETS

Modification foncière des surfaces relevant du régime forestier :

Dans le cadre de la révision d'aménagement de la forêt communale, le conseil municipal décide :

- d'intégrer les dernières parcelles acquises par la commune représentant une surface totale de 19ha 55a 25ca,
- de régulariser certaines surfaces de parcelles apparues incohérentes dans le dernier aménagement forestier, en proposant la soustraction de surface de 1ha 83a 20ca
- arrête la surface de la forêt communale à 611ha 94a 76ca

7. FINANCES

Demande de subventions par l'école primaire et maternelle

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 100€ par élèves d'ARINTHOD à :

- l'école maternelle pour 19 élèves pour participation à une classe de découverte à Lamoura du 7 au 10 juin 2022
- l'école primaire pour 18 élèves pour participation à une classe de découverte à Lyon du 16 au 19 mai 2022

8. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

-réunion SICTOM : Guy DUPUIS fait un compte-rendu de la réunion avec le SICTOM dont l'objet portait principalement sur le tri. Des erreurs sont encore présentes mais globalement le résultat est satisfaisant.

-communication : Françoise GRAS informe le conseil municipal de la date de distribution du bulletin municipal qui interviendra la dernière semaine de décembre et remercie la commission qui a travaillé sur cette édition.

-Recensement de la population : Françoise GRAS rappelle au conseil municipal la date du recensement de la population qui se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022 pour lequel trois agents recenseurs ont été recrutés.

-Fleurissement : le maire informe le conseil municipal du résultat du jury de fleurissement régional qui conserve à la commune le titre 2^{ème} fleur et remercie Cécile pour le livret qu'elle a réalisé pour la visite. Ce livret sera consultable sur le site internet de la commune.

-Atlas des paysages : Florent JOURDAIN informe le conseil municipal de son intervention pour faire réintégrer la commune d'ARINTHOD à l'Atlas des Paysages de Franche-Comté.

-Assemblée générale de la section cycliste : Remerciements à la commune pour sa participation.